

Un nouveau jour férié national pour célébrer la démocratie?

Un parlementaire bernois aimerait introduire un congé au niveau de tout le pays, le 12 septembre, en l'honneur de la fondation de la Suisse moderne, le 12 septembre 1848.

par
Christine Talos



L'État fédéral est né le 12 septembre 1848. Un élu souhaite instaurer en mémoire un jour férié.
Wikimedia Commons

Les Suisses bénéficieront-ils bientôt d'un nouveau jour férié? C'est en tout cas la demande du conseiller national Heinz Siegenthaler (PBD/BE). Il vient **d'interpeller** le Conseil fédéral pour introduire le 12 septembre comme nouveau jour de congé au niveau fédéral.

Dans son texte, l'élu bernois rappelle que si le jour férié du 1er Août est bien ancré dans la population comme étant le jour de la fondation historique de la Suisse en 1291, personne ne célèbre la création de l'État fédéral, tel qu'on le connaît aujourd'hui, et qui remonte, elle, au 12 septembre 1848. «Des concepts de grande valeur, tels que la démocratie directe, l'État de droit, la séparation des pouvoirs et le fédéralisme ont été lancés ce jour-là», souligne-t-il.

«La promulgation de la première Constitution fédérale est un événement unique et indispensable dans l'histoire de notre État fédéral. C'est aussi un événement exceptionnel sur le plan historique et international», insiste le Bernois. «Au milieu des monarchies et à une époque où l'ordre social était hiérarchisé, nos ancêtres ont créé un joyau démocratique», ajoute-t-il.

Pour Heinz Siegenthaler, il faut donc commémorer cette journée et la déclarer jour férié. La Constitution fédérale a fourni à notre système étatique le soutien nécessaire pour survivre à tous les bouleversements survenus en Europe depuis 1848, explique-t-il encore. «Il est temps de porter cette journée mémorable à l'attention de nos citoyens et de l'honorer comme il se doit», conclut-il.

Naissance de la Suisse moderne

Pour rappel, l'État fédéral de 1848 marque la naissance de la Suisse moderne. À la suite des luttes entre radicaux et conservateurs de la première moitié du XIXe siècle et qui se sont achevées sur la guerre du **Sonderbund**, une nouvelle **Constitution fédérale** a été adoptée le 12 septembre 1848.

Le texte définissait les compétences de la Confédération et des cantons et accordait le droit de vote aux hommes. Elle était également innovante, car elle introduisait le principe de la séparation des pouvoirs entre l'Assemblée fédérale (législatif), le Conseil fédéral et l'administration fédérale (exécutif) et le Tribunal fédéral (judiciaire).

Ce texte a également décidé que les cantons ne seraient plus indépendants mais «souverains» et céderaient certains de leurs privilèges à l'État fédéral. C'est cette Constitution qui a défini aussi que Berne serait la Ville fédérale, soit la capitale de la Suisse.